

Barreau de Montréal

États financiers

31 mars 2026



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Barreau de Montréal** [«l'organisme»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 30 avril 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124456

État de la situation financière

Au 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	1 033 293	—	1 033 293	1 055 585
Débiteurs [note 4]	97 736	—	97 736	44 297
Avances au fonds d'administration, sans intérêt	—	202 228	—	—
Frais payés d'avance et dépôts	34 915	—	34 915	35 157
Total de l'actif à court terme	1 165 944	202 228	1 165 944	1 135 039
Placements [note 5]	—	767 904	767 904	800 000
Immobilisations corporelles [note 6]	1 010 335	—	1 010 335	1 155 825
Actifs incorporels [note 7]	42 554	—	42 554	7 899
Actif au titre des prestations définies [note 10]	10 300	—	10 300	174 600
	2 229 133	970 132	2 997 037	3 273 363
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et frais courus [note 8]	285 749	—	285 749	287 176
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	202 228	—	—	—
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 9]	22 692	—	22 692	18 491
Total du passif à court terme	510 669	—	308 441	305 667
Dette à long terme [note 9]	512 703	—	512 703	596 922
Total du passif	1 023 372	—	821 144	902 589
Soldes de fonds				
Non grevés d'affectations	1 205 761	—	1 205 761	1 486 057
Grevés d'affectations	—	970 132	970 132	884 717
Total des soldes de fonds	1 205 761	970 132	2 175 893	2 370 774
	2 229 133	970 132	2 997 037	3 273 363

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

État des produits et des charges

Exercice clos le 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	3 197 341	—	3 197 341	2 990 305
Produits provenant d'activités [note 3]	354 330	—	354 330	496 885
Variation de la juste valeur des placements	—	—	—	—
Produit d'intérêts	—	85 415	85 415	142 705
Amendes	21 475	—	21 475	18 191
Autres	11 432	—	11 432	13 377
	3 584 578	85 415	3 669 993	3 661 463
Charges				
Services administratifs [annexe 1]	3 414 436	—	3 414 436	3 284 237
Subventions et prix annuels	265 123	—	265 123	246 024
Charges provenant d'activités [note 3]	21 015	—	21 015	32 539
	3 700 574	—	3 700 574	3 562 800
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(115 996)	85 415	(30 581)	98 663

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Barreau de Montréal

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 486 057	884 717	2 370 774	1 873 411
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	(115 996)	85 415	(30 581)	98 663
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments <i>[note 10]</i>	(164 300)	—	(164 300)	398 700
Solde à la fin de l'exercice	1 205 761	970 132	2 175 893	2 370 774

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(30 581)	98 663
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	156 908	158 766
Amortissement des actifs incorporels	16 319	7 823
	142 646	265 252
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement	(54 624)	54 082
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	88 022	319 334
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(767 904)	(800 000)
Cession de placements	800 000	1 000 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 418)	(16 878)
Acquisition d'actifs incorporels	(50 974)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 296)	183 122
Activités de financement		
Émission de nouvelle dette à long terme	—	620 000
Remboursement de la dette à long terme	(80 018)	(845 201)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(80 018)	(225 201)
Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(22 292)	277 255
Encaisse au début de l'exercice	1 055 585	778 330
Encaisse à la fin de l'exercice	1 033 293	1 055 585

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

1. Statuts et objectifs de l'organisme

Le Barreau de Montréal [«organisme»], constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* [RLRQ, c.B-1] le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif et comprend les principes méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités et autres activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Le produit d'intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé lorsque la recouvrabilité du montant est raisonnablement sûre. Les revenus de distributions sont constatés lorsque les distributions sont déclarées et que le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme; la contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

L'organisme comptabilise les coûts de transaction dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge; ces coûts de transaction et les commissions sont amortis selon la méthode linéaire.

Par la suite, l'organisme évalue les instruments financiers comme suit :

- Les placements à la juste valeur;
- L'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent l'encaisse et les débiteurs [excluant les taxes de vente à recevoir], au coût après amortissement;
- L'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs et frais courus et la dette à long terme, au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Bâtiment	20 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les actifs incorporels amortissables sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode d'amortissement linéaire ainsi que les durées suivantes :

Site Web	3 ans
Logiciels	3 ans

Dépréciation

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être détenu et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif correspondant s'accroît ultérieurement.

Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, l'organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- [i] Pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- [ii] Le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture;
- [iii] La valeur de réalisation attendue par l'organisme de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des produits et des charges au cours d'un exercice ultérieur.

3. Activités

	2026		2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Activités de formation	262 827	21 015	267 653	32 539
Salon Visez droit	4 125	—	2 400	—
Commandites	87 378	—	226 832	—
	354 330	21 015	496 885	32 539

4. Débiteurs

	2026	2025
	\$	\$
Comptes clients	41 290	16 399
Taxes de vente à recevoir	56 446	27 898
	97 736	44 297

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

5. Placements

	2026 \$	2025 \$
Certificats de placement garanti aux montants de 561 707 \$ et 206 197 \$ [2025 – 200 000 \$ et 600 000 \$] aux taux d'intérêts respectifs de 3,05% et 3,10% [2025 – 3,1% et 3,7%], échéant respectivement le 8 novembre 2028 et le 8 novembre 2027 [2024 - 8 août 2027 et le 8 août 2025]	767 904	800 000
	767 904	800 000

6. Immobilisations corporelles

	2026		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	394,256	573 192
Améliorations au bâtiment	935 607	701 705	233 902
Équipement informatique	159 521	138 283	21 238
Mobilier de bureau	69 799	67 587	2 212
	2 312 166	1 301 831	1 010 335

	2025		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	345 884	621 564
Améliorations au bâtiment	935 607	608 144	327 463
Équipement informatique	148 103	124 093	24 010
Mobilier de bureau	69 799	66 802	2 997
	2 300 748	1 144 923	1 155 825

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

7. Actifs incorporels

	2026		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Site Web	133 905	131 497	2 408
Logiciels	70 260	30 114	40 146
	204 165	161 611	42 554

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Site Web	131 106	123 207	7 899
Logiciels	22 085	22 085	—
	153 191	145 292	7 899

8. Créiteurs et frais courus

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	66 982	117 920
Salaires à payer	202 866	169 256
Cotisations aux régimes de retraite à payer	15 901	—
	285 749	287 176

9. Dette à long terme

	2026	2025
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 5,13%, ayant une garantie immobilière de premier rang sur le bâtiment, remboursable par versements mensuels de 4 136 \$, en capital et intérêts, échéant le 19 décembre 2041.	535 395	615 413
	535 395	615 413
Tranche échéant à moins d'un an	22 692	18 491
	512 703	596 922

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2027	22 692
2028	23 815
2029	25 135
2030	26 455
2031	27 845
Les années suivantes	409 453
	<u>535 395</u>

Conformément aux dispositions de la convention de prêt, l'organisme se réserve le droit d'effectuer des remboursements anticipés de l'hypothèque. Le montant de ces remboursements anticipés sera déterminé en fonction des intérêts générés par les investissements ainsi que des liquidités disponibles dans les comptes de l'organisme.

10. Régimes de retraite

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies [capitalisé et non capitalisé].

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 27 septembre 2024.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	2026 \$	2025 \$
Obligations au titre des prestations définies	5 455 500	5 134 300
Juste valeur des actifs des régimes	6 072 000	6 003 500
Situation de capitalisation – excédent	616 500	869 200
Provision pour moins-value	(606 200)	(694 600)
Actif au titre des prestations définies	<u>10 300</u>	<u>174 600</u>

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

11. Risques financiers

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse qui suit fournit une mesure de l'exposition au risque de l'organisme au 31 mars 2026.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des états financiers de 2025 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	2 218 294	1 952 552
Allocation de fonction du bâtonnier	121 731	118 269
Taxes et permis	48 520	47 716
Assurances	6 023	1 357
Communications	1 258	2 246
Entretiens et réparations	18 733	24 931
Frais de représentation	16 693	13 846
Publicité et promotion	15 521	37 699
Déplacements	30 052	23 083
Informatique	127 045	88 756
Fonction alimentaire	95 907	98 878
Location et entretien d'équipement de bureau	11 680	18 806
Charges locatives	35 889	28 553
Loyer	—	63 893
Fournitures de bureau	15 034	18 656
Portraits et photos	8 505	5 735
Services professionnels	275 087	324 141
Télécommunications	25 084	33 281
Frais de crédit – cotisations des membres	56 141	52 949
Amortissement du bâtiment	48 372	48 372
Amortissement de l'équipement informatique	14 190	16 306
Amortissement du mobilier de bureau	785	527
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	93 561
Amortissement des logiciels	8 029	—
Amortissement du Site Web	8 290	7 823
Intérêts sur la dette à long terme	30 112	29 983
Recrutement de personnel, cotisations professionnelles, frais bancaires et autres	83 900	132 318
	3 414 436	3 284 237

Voir les notes afférentes aux états financiers